



Section de la Haute-Garonne

DECLARATION LIMINAIRE AU CTL DU 9 JANVIER 2018

Monsieur le Président,

Lors du CTL du 21 décembre 2017, le quorum n'étant pas atteint, nous sommes donc reconvoqués aujourd'hui pour débattre sur la Déclinaison départementale du volet emploi du PLF 2018.

Nous ne pouvons que condamner le nouveau coup de hache de la Direction Générale au travers des suppressions d'emplois 2018. En effet, ce ne sont pas moins de 1600 suppressions qui vont frapper la DGFIP....Si cela pourrait paraître peu au regard de ce que la DGFIP a déjà subi en la matière, il n'en demeure pas moins que l'addition commence à être très lourde pour les personnels et les missions. Et le pire resterait à venir : en effet le Directeur général a annoncé lui-même sur Ulysse que l'année 2018 était une année de transition et que les suppressions 2019-2022 ne pourraient qu'être plus importantes. Le chantier Action Publique 2022 doit trouver des solutions pour baisser les dépenses publiques d'ici 2022 en abandonnant, transférant au privé ou en réorganisant l'exercice des compétences actuelles de la sphère publique.

Et ce ne sont pas les propos de M. DARMANIN le 2 novembre remettant en cause l'existence de la séparation ordonnateur-comptable pour les grosses collectivités qui peuvent nous rassurer. Tout ceci alors que le prélèvement à la source et la suppression de la TH vont affaiblir les SIP.

Enfin, nous avons appris que la Direction Générale lance un appel d'offre pour qu'une entreprise privée se charge de renseigner les contribuables dans le cadre de la mise en œuvre du Prélèvement à la Source en 2019. Qu'en est-il du secret fiscal et quel désaveu pour le professionnalisme de l'ensemble des agents de la DGFIP ! De non prioritaires, allons-nous bientôt devenir inutiles puisque notre propre Direction semble considérer que n'importe qui peut se substituer à un agent titulaire, compétent, formé et soumis à l'obligation statutaire de discrétion professionnelle et de neutralité ?

FO-DGFIP s'opposera à ces projets par tous les moyens et appelle l'ensemble des agents à se mobiliser contre cette destruction !

Cette année notre département va encore enregistrer 13 suppressions! Alors comment ne pas interpréter cela comme la volonté de démanteler nos postes et services ?

Les élus FO-DGFIP 31 constatent une nouvelle fois que ces suppressions d'emplois sont supportées essentiellement par les catégories B et C.

La DRFIP 31 continue de perdre des missions par regroupement sur des pôles supra départementaux : les centres de services ressources humaines (CSRH et SIA), le SLR, le service facturier et le CSP du Bloc 3 de la dépense État en 2018. Et il y a quelques années le « back office » de la Caisse des Dépôts et Consignations avait été transféré sur quatorze pôles qui ne seront plus que deux l'an prochain, etc.

Concernant les transferts d'emplois destinés à alimenter les futurs CSRH, les élus FO-DGFIP 31 s'interrogent sur la faisabilité des missions des collègues des RH 31 si le projet de refonte des règles de mutation va jusqu'au bout, impliquant de ce fait une montée en charge des travaux de préparation des mouvements locaux.

A la lecture des documents, les élus FO-DGFIP 31 ne peuvent que vous faire part de leur incompréhension concernant les suppressions d'emplois sur les SIP de Muret, de Balma et de Ranguel. Pour les deux premiers SIP, ces suppressions vont aggraver les conditions de travail des agents déjà fortement dégradées par la mise en place et l'expérimentation future de l'Accueil sur RDV. Ces services auraient dû être renforcés en effectifs. Pour le SIP de Ranguel, nous dénonçons l'« effet » fusion, qui vous permet encore une fois de supprimer des emplois. Les élus FO-DGFIP s'interrogent sur l'utilisation des 4,5 agents de la dotation accueil. Car il serait légitime que les services concernés soient crédités de ces emplois nécessaires à l'accomplissement dans de meilleures conditions de cette mission, y compris dans les trésoreries mixtes. De la même manière ils souhaitent connaître l'utilisation de la dotation cible charges.

Ces suppressions programmées pour 2018 vont impacter le fonctionnement de postes et services de la Haute-Garonne, services qui ne disposent déjà plus de marges de manœuvres, et où la gestion de chaque absence, chaque congé de maladie, chaque poste vacant, est un véritable casse tête. Force ouvrière condamne la politique du « moins d'emploi » à la DGFIP, et votera donc **CONTRE** vos propositions de répartition de suppressions d'emplois pour l'exercice 2018.